

**Grille d'évaluation du concours
de maître de conférences agrégé en médecine**

I. TITRES

1. Coefficient : (12 %) soit 12 points.

2. Contenu et Critères de cotation :

Rubriques	Notation
Thèses ès-science.	3 points
Mastère de recherche.	1,5 point
Mastère professionnel ou équivalent (deux (2) années d'enseignement + mémoire).	3,5 points (règle de trois)
Certificat d'Etudes Complémentaires (CEC) ou équivalent (une (1) année d'enseignement + mémoire ou deux (2) années sans mémoire).	
Diplôme de pédagogie médicale.	2 points
Diplôme de méthodologie de la recherche.	2 points
Sont pris en considération tous les titres quelles que soient les dates de leur réalisation.	

II. ACTIVITES DE RECHERCHE

1. Coefficient : (25%) soit 25points.

2. Contenu et Critères de cotation :

Rubriques			Notation
Publications : Les articles antérieurs à la prise de fonction de l'assistant hospitalo-universitaire seront comptabilisés s'ils ont été cités pendant la période de l'assistantat, selon une grille tenant compte de la spécialité, de l'impact factor et du nombre de citation (voir la grille de notation des publications en fin de texte).			17 points (règle de trois)
Communications orales ou affichées	1^{er} et 2^{ème} auteur	3^{ème}, 4^{ème} et dernier auteur	4 points (règle de trois)
Congrès international avec Abstract publié (revue indexée).	4 unités	2 unités	
Congrès international sans Abstract publié.	2 unités	1 unité	
Congrès National et Maghrébin.	1 unité	0.5 unité	
Congrès local et régional (de faculté ou d'hôpital)	0.5 unité	0.25 unité	
Le nombre de communications est limité à 15/an.			

Rubriques	Notation
Brevet.	2 points (règle de trois)
Edition d'un ouvrage ou d'une monographie. Chapitre d'un ouvrage ou monographie : Code ISBN Tenir compte de l'éditeur et de l'appréciation du jury. (0,5 points par chapitre dans un livre international 0,25 points par chapitre dans un livre national).	2 points (sans règle de trois)

III. ACTIVITES PEDAGOGIQUES

1. Coefficient : (25 %) soit 25 points.

2. Contenu et Critères de cotation :

Rubriques	Notation
Séminaires Pédagogiques : - en tant que participant, - en tant qu'animateur.	3 points (règle de trois)
Production de supports pédagogiques validés par la faculté : ▪ Mini modules d'auto-apprentissage (support papier). ▪ Modules d'auto-apprentissage multimédia, validés par le comité de la faculté (pédagogique ou de production audiovisuelle). ▪ Production d'ARC (apprentissage du raisonnement clinique) ou autre méthode active d'apprentissage. ▪ Elaboration de consensus.	3 points (règle de trois)
ECOS (Examen clinique objectif structuré) validé par la faculté : - production, - participation, - coordination.	3 points (règle de trois)
Encadrement de thèses et de mémoires :	5,5 points
▪ Thèse de médecine/dentaire/pharmacie et Master de recherche.	4 points (règle de trois)
▪ Master professionnel et autres mémoires.	1,5 point (règle de trois)

Rubriques	Notation
<p>Diffusion d'innovation pédagogique :</p> <p>(Grille de notation selon publication / communication).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il est nécessaire qu'une publication puisse refléter cette innovation. Plusieurs revues francophones et anglophones sont preneuses de ce type de travaux : <ul style="list-style-type: none"> ○ La revue « Pédagogie médicale », seul organe francophone en pédagogie. ○ Les revues internationales anglophones : Medical Teacher, Medical Education, The American Journal of Distance Education, Academic Medicine... ▪ Enfin, il est possible d'augmenter la diffusion de son travail en le présentant selon la même stratégie, soit dans un congrès de spécialité, soit dans un congrès de pédagogie médicale. 	<p>1,5 point (règle de trois)</p>
<p>Enseignement universitaire : Enseignement Dirigé, Travaux Pratiques, Encadrement de Stage, Animation de groupes de formation, simulation...</p>	<p>4 points (règle de trois)</p>
<p>Enseignements postuniversitaires (EPU) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conférences internationales. ▪ Conférences nationales. ▪ CEC ou équivalent. ▪ Master. Préparation au concours de résidanat ▪ Formation médicale continue. <p>Ne seront pris en considération que les EPU réalisés sous l'égide des facultés, en partenariat avec les universités, les ministères, les directions régionales, les collèges, les sociétés savantes.</p>	<p>3,5 points (règle de trois)</p>
<p>Mobilité internationale durant la période de l'assistantat (à classer par durée du stage et/ou masse horaire de formation ou nombre d'unités d'enseignement ou de crédits,...)</p>	<p>1,5 point (règle de 3)</p>

IV. RESPONSABILITES ADMINISTRATIVES

1. Coefficient : (8 %) soit 8 points.

2. Contenu et Critères de cotation :

Rubriques	Notation
Responsabilités universitaires :	
<ul style="list-style-type: none"> - Encadreur de stage. - Coordinateur de stage. 	2 points (règle de trois)
<ul style="list-style-type: none"> - Membre du conseil scientifique ; - Membre de comité/commission de faculté ou d'université. - Membre d'unité de recherche ou de laboratoire de recherche. 	3 points (règle de trois)
Responsabilités hospitalières :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Membre de comité médical. ▪ Membre de conseil d'administration. ▪ Membre de commission hospitalière. ▪ Chef de service (avec attestation ministérielle). 	1,5 point (règle de trois)
Autres responsabilités :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Reviewer d'un journal scientifique (Indexé Pubmed). ▪ Membre du comité éditorial d'un journal scientifique (Indexé Pubmed). ▪ Directeur d'une institution publique d'enseignement supérieur en santé. ▪ Membre du bureau d'une société savante internationale. ▪ Membre du bureau d'une société savante nationale. ▪ Membre d'une commission d'une société savante internationale. ▪ Membre du bureau d'une association à caractère social. 	1,5 point (règle de trois)
Une année d'ancienneté dans la responsabilité administrative est exigée	

V. PRESENTATION A CARACTERE PEDAGOGIQUE*

1. Coefficient : (15%) soit 15 points.

2. Contenu et Critères de cotation :

Rubrique	Notation
<p>Préparation d'une étude de cas pendant 60 minutes suivie d'un exposé de 20 minutes et d'une discussion de 40 minutes (au maximum).</p> <p>L'exposé a pour objet l'enseignement d'une thématique en exploitant à des fins pédagogiques, les données relatives au cas soumis à l'étude du candidat.</p> <p>Le candidat lors de l'exposé :</p> <ul style="list-style-type: none">- Commence par formuler les objectifs d'apprentissage que permet d'atteindre l'étude du cas.- Formule les messages à haute valeur pédagogique relatif à l'étude du cas. <p>L'évaluation du candidat portera notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none">- la maîtrise du sujet,- la capacité de synthèse appréciée sur l'exploitation des données du cas dans un but pédagogique,- les capacités de communication (clarté des messages exposés, pouvoir de conviction, éloquence, utilisation des supports de communication, respect du temps imparti),- l'interaction avec les membres du jury (pertinence des réponses, sens critique). <p>L'étude de cas portera sur des thématiques, relatives à la discipline du candidat, enseignées dans les 4 facultés, et dont la liste est agréée par la conférence des doyens.</p>	15 points

* Les modalités de cette présentation (liste des cours, mode d'exposé...) seront finalisées et validées par la Conférence des doyens

VI. IMPLICATION DANS LA PROMOTION SANITAIRE ET SOCIALE

1. Coefficient : (15%) soit 15 points*.

2. Contenu et Critères de cotation :

Rubrique	Notation
Mobilité nationale dans les pôles interrégionaux des régions prioritaires**.	
Exercice en tant qu'Assistant hospitalo-universitaire depuis 4 ans dans une structure sanitaire dans une région prioritaire.	10 points***
Participation à la formation pratique des différentes catégories de personnel de santé dans les zones prioritaires (partenariat facultés-structures sanitaires).	5 points (règle de 3)

*Ne peuvent bénéficier de ces points que les assistants ayant obtenu au moins 51 points (sur 85) dans les rubriques I à V

**Sont considérées comme région prioritaire : Bèjà, Gabès, Gafsa, Jendouba, Kasserine, Kébili, Le kef, Médenine, Sidi Bouzid, Siliana, Tataouine, Tozeur

***5 points si exercice pendant 3 ans et en poste en région au moment du concours
2 points si exercice pendant 2ans et en poste en région au moment du concours

Explications relatives aux modalités de notation :

1- La Règle de trois : le candidat ayant le maximum de points est crédité de la note totale de la rubrique. Pour les autres candidats, on appliquera la règle de trois :

Note maximale de la rubrique divisée par le nombre de points du candidat ayant eu la note totale, multiplié par le nombre de points obtenus par chacun des autres candidats.

2- Le classement des publications dans des revues scientifiques, est basé sur l'impact factor, le rang du candidat dans la liste des auteurs et le nombre de citations selon le site Scopus.

La procédure de notation à suivre est décrite ci-après.

Grille de notation des articles :

Les points attribués tiennent compte de la valeur de l'impact factor, de la position dans la liste des auteurs et du nombre de citations de l'article.

Les deux sites qui permettent le calcul des points sont :

<http://www.isiknowledge.com/jcr>

<http://www.scopus.com>

Pour les travaux multidisciplinaires, incluant plusieurs auteurs de différentes équipes, la règle est appliquée séparément à chaque équipe.

Un article rédigé avant la prise de fonction de l'assistant doit être comptabilisé en nombre de citations à partir de la date de la prise de fonction de l'assistant. (Auteur en 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et dernière position).

En dehors de l'article original et des revues, les points sont comptabilisés de moitié.

La duplication des travaux dans la chronologie « communication puis suivie d'un article » ne doit pas être sanctionnée ; elle permet au contraire une meilleure diffusion des travaux de recherche, d'autant plus que chaque support a des exigences et des buts différents.

Le système d'indexation retenu est celui de PubMed.

Nombre de citations : 1 point pour chaque citation (Scopus).

Les publications seront classées en 7 catégories :

Publication	Auteur en 1^{er}, 2^e me ou dernière position	Auteur en 3^e me, 4^e me position
Hors Norme IF > 7	40	10
Catégorie Q1*	20	5
Catégorie Q2*	10	2,5
Catégorie Q3*	5	1
Catégorie Q4*	2	0,5
Indexation Pub Med. Sans impact factor	0.5	0,25
Revue non indexée Pub Med	0.25	0.25

* <http://www.isiknowledge.com/jcr>